chœur (François Bazin). — 2. Voici l'aurore, chœur (A. Saintis).

TROISIÈME PARTIE. — *Grande fanfare.* — 1. La Poule aux œufs d'or, ouverture (Bléger). — 2. Mazurka (***). — 3. Les forgerons, polka (Bléger).

TOURCOING

M. Fidèle Lehoucq vient d'adresser à M. Leloir, président d'honneur du comité républicain de Tourcoing, la lettre suivante :

« Tourcoing, le 4 juillet 1884.

» Monsieur et cher collègue,

» J'ai le regret de vous annoncer que je décline aujourd'hui la candidature qui m'a été offerte au nom de *tous* les républicains des deux cantons de Tourcoing.

» Mon nom, affirmait-on, signifiait union parfaite et absolue, et seul j'avais l'heureux privilège, disait-on, de pouvoir empêcher une scission dans le parti républicain.

» Pour ce motif, j'avais accepté, et cédant à vos sollicitations et à celles de nos amis, j'avais donné mon adhésion, vous laissant, ainsi qu'à ces messieurs, tout les soins de mon élection.

» Candidat malgré moi, j'ose le dire, je n'avais accepté la candidature que pour éviter une division et servir une fois de plus de trait d'union à tous les républicains de nos deux cantons.

» Dans une réunion des électeurs républicains, ma candidature avait été mise aux voix et acclamée.

» Bien que sans ambition, j'aurais lutté contre le candidat réactionnaire, mais fidèle à mon passé comme aux traditions de ma famille, je ne puis consentir à me laisser porter en même temps qu'un autre républicain. Je me retire, heureux et fier du témoignage d'estime et de sympathie que bon nombre de mes concitoyens voulaient me donner encore. Je ne l'oublierai jamais et je me rappellerai toute ma vie la grande majorité que j'ai obtenue grâce à eux dans mes différentes élections.

» Vos efforts et les miens sont désormais inutiles. M. L. Ducrocq et ses partisans veulent me combattre, ils ne paraissent pas comprendre la responsabilité qui va leur incomber.

» Je laisse aux républicains le soin de juger et d'apprécier leur conduite, car M. Ducrocq, on le sait, *s'est présenté chez moi en personne;* lundi dernier, il faisait partie de la députation qui est venue m'offrir la candidature !

» Je vous devais à vous, cher monsieur, plus qu'à tout autre, cette explication, vous êtes non-seulement le président du comité républicain, mais vous êtes encore le vétéran de la démocratie tourquennoise.

» Vous voudrez bien communiquer cette lettre à vos collègues du comité; je me réserve, du reste, de lui donner toute la publicité qu'elle comporte.

» Agréez, monsieur et cher collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments,

» Fidèle LEHOUCQ,

» Adjoint au maire de Tourcoing,

» conseiller général. »

On lit dans l'*Indicateur* :

« Sur les démarches personnelles près de M. Eugène Jourdain fils, de M. François Masurel père, qui a témoigné le désir formel de se retirer de la présidence du tribunal de commerce, M. Jourdain a bien voulu accepter l'honneur de lui succéder. On connaît la grande expérience et la compétence de M. Jourdain par les nombreux services qu'il a rendus au tribunal pendant les quelques années qu'il y a passé comme juge.

» M. Masurel père espère donc que les électeurs voudront bien ratifier le choix du candidat qu'il leur présente, d'accord avec tous ses collègues.

» Une autre place de juge devient vacante par la retraite bien regrettée de M. Lesaffre.

» On propose, pour le remplacer, M. Denis Frys, le plus ancien des juges suppléants.

» M. Paul Dubrulle a bien voulu accepter la candidature comme juge suppléant.

» Nous sommes certain que cet honorable industriel sera accueilli avec sympathie par tous les électeurs. »

Mme Sylvie Voreux, rue du Tilleul, 64, a trouvé deux petits enfants, âgés de 2 et 5 ans, qu'elle gardés chez elle depuis samedi matin à la disposition des parents.

LILLE

POUR LES ÉCOLES. — La souscription pour l'Œuvre des Ecoles Catholiques dans les paroisses pauvres de Lille atteint, aujourd'hui, avec la troisième liste, la somme de 92,900 francs.

Coups et blessures. — Dans la nuit de vendredi à samedi, la rue de la Monnaie a été mise en émoi, par les scènes de violence commise par Félicien Vanyesberghe, cabaretier, âgé de 44 ans, demeurant dans cette rue, au n° 69.

Depuis minuit jusque cinq heures du matin, les insultes, les coups et les blessures étaient prodigués par ce mauvais gar à sa femme légitime.

Les voisins, éveillés, voulurent se porter au secours de la malheureuse, ils avertirent la police et se rassemblèrent devant la maison qu'on n'a pu parvenir à ouvrir.

Vers six heures, la femme Vanyesberghe est venu ouvrir elle-même, échevelée, toute en larmes, le corps et les bras couverts de coups et de meurtrissures.

La police voulut pénétrer dans la maison, mais Vanyesberghe s'était enfermé dans la cuisine et brandissait un couteau, menaçant d'en frapper le premier agent qui approcherait.

La police le laissa user sa colère et se borna à cerner la maison.

Enfin, hier, à 8 h. 1/2 du soir, Vanyerberghe, fatigué du rôle qu'il jouait, sortit pour aller prendre une chope à l'estaminet d'en face; c'est alors qu'il fut saisi et arrêté par les agents, qui, malgré sa résistance, l'ont amené au poste de permanence, où M. Six l'a fait enfermer, pour le mettre aujourd'hui à la disposition du parquet.

Il y a un an, Vanyerberghe a subi une condamnation pour des faits semblables. Il cherchait une occasion de rupture avec sa femme, parce qu'il attendait un héritage dont il voulait profiter seul.

Bons du Trésor. — Par une décision en date du 20 juin dernier, M. le ministre des finances a fixé, ainsi qu'il suit, à partir du 21 juin 1884 inclusivement, l'intérêt attaché aux Bons du Trésor, dont l'échéance ne dépasse pas une année :

A 2 0/0 pour les Bons à 3 mois.
A 2 1/2 0/0 pour les Bons de 4 à 11 mois.
A 3 0/0 pour les Bons à un an.

Campement dans les glacis. — Une partie des réservistes du train d'équipages est campé sous la tente, sur les glacis des fortifications de la porte St-André.

Ces tentes donnent un aspect pittoresque à cette partie des remparts

Chronique artistique. — Le *Moniteur des Arts* nous transmet des renseignements sur les résultats de l'Exposition de Nice, en ce qui regarde les artistes de notre région. Etaient hors concours : MM. Berne-Bellecour, Breton, Carolus Duran, Comerre, Deconinck, Harpignies, de Neuville, pour la peinture, et Cordonnier, Cordier, Crauck, Lemaire, pour la sculpture. M. Amand Gauthier a obtenu une 2e médaille, M. Schouttetan et Mme Carolus-Duran une 3e médaille, et Mlle Crouan une mention honorable. M. Frère a remporté une 1re médaille dans la section de sculpture.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Roubaix, le 5 juillet 1884.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de vous faire une observation concernant les arrêtés municipaux.

Je ne puis que féliciter l'administration des mesures prises jusqu'à maintenant, mais il y en a bien peu qui les observent.

Des locataires sont allés trouver leurs propriétaires pour faire arranger soit les murs humides, soit les cabinets d'aisance, aqueducs, tuyau d'aération etc., etc., et ils refusent de les écouter; je voudrais, dans l'intérêt de la population, qu'on appliquât la loi de 1850 et que l'on traduisît les propriétaires et locataires récalcitrants en police correctionnelle.

En vous priant de reproduire cette lettre dans votre estimable journal, recevez, Monsieur le Rédacteur, mes sincères salutations.

Un partisan de l'hygiène publique.

PETITE CORRESPONDANCE

A M. H. D... — La certificat d'un médecin civil ne suffit pas ; il faut l'attestation de deux médecins militaires.

De plus, l'officier de la territoriale empêché ou malade, lors de la convocation, est obligé d'accomplir sa période d'instruction *dans la même année.*

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 5 juillet 1884

Présidence de M. HEDDE, vice-président

Nos lecteurs se souviennent que la ville d'Armentières fut, le dimanche gras, le théâtre de scènes sanglantes. Les anarchistes socialistes de l'endroit, voulaient tout mettre à feu et à sang et une bande de ces individus parcourait les cabarets en criant : « Mort aux patrons ! Mort aux propriétaires, » etc., etc.

Ils pénétrèrent bientôt dans l'estaminet du *Fort de Bitche*, tenu par le sieur Wable. « Nous ne travaillons plus, s'écriaient-ils, nous sommes des partageux. »

Par malheur, ils rencontrèrent en cet endroit un certain nombre de personnes qui ne partageaient pas leurs opinions politiques. On se querella d'abord, puis on en vint bientôt aux mains. Deux victimes succombèrent à la suite des coups, et la Cour d'assises a, dans sa dernière session condamné 2 des anarchistes, François Ingelaere et Louis Jeanssens, à deux ans de prison.

Les autres sont traduits aujourd'hui en police correctionnelle, et sont inculpés : 1° Jean Ingelaere, débris de clôture et de coups volontaires portés aux *sieurs Gaegue et Montagne ; 2° Gustave Brocq*, de coups au sieur Mille; 3° Vincent Nocq, de coups aux sieurs Wable et Dubar; — Enfin 4° Henriette Janssens, femme Brocq, de coups volontaires portés au sieur Rudent.

Après l'audition de 16 témoins et une longue plaidoierie de Me Dolez, avocat, le Tribunal remet à huitaine le prononcé de son jugement.

***

L'huissier. — Charles Dumortier.

On voit s'avancer et prendre place sur le banc de la police correctionnelle un homme de haute taille à la figure intelligente et paraissant friser la quarantaine. Il est vêtu d'une grande blouse de toile noire qui lui descend jusqu'aux talons et semble vouloir imiter la soutane du prêtre.

M. le président. — Vos noms et prénoms ?

Le prévenu. — Charles Dumortier; mais l'on me connaît surtout sous le sobriquet de *Martin populaire.* Ce surnom m'a été donné dans mon enfance parce que, demeurant loin du collège où je faisais mes *humanités*, je m'y rendais *à cheval sur un âne.* Les enfants disaient : « Tiens ! voilà Martin ! » Je devins très populaire, et l'on continua par me nommer *Martin populaire.*

M. le président. — Votre profession ?

Le prévenu. — Peintre dessinateur à Roubaix, et si j'avais ici mon petit tréteau et mon petit pinceau, je dessinerais en dix minutes la *Cour*, telle qu'elle est ici présente.

M. le président. — Vous êtes inculpé d'escroqueries. Vous vous êtes donné comme étant un père réfractaire expulsé lors de l'exécution des décrets, puis comme doyen de Louze, puis enfin comme chanoine honoraire de Tournai. Vous avez ainsi capté la confiance d'un grand nombre de personnes qui ont cru que, par vos prières, vous aviez le pouvoir de guérir les malades et à qui, de plus, vous disiez le passé et l'avenir. Vous avez, du reste, déjà été condamné plusieurs fois en Belgique, je vais vous rappeler vos antécédents.

Le prévenu. — C'est inutile, M. le président, je *les connais, mes antécédents.*

M. le président. — Vous ! c'est possible, mais ces messieurs et le public ne les connaissent pas encore.

On procède ensuite à l'audition des témoins.

La femme Sophie Scoll est allée prier Dumortier de lui divulguer l'avenir. Dumortier, après lui avoir annoncé qu'elle se marierait dans deux ans avec un menuisier, s'est offert à aller bénir la nouvelle maison qu'elle allait habiter et de plus, il lui a promis de faire des démarches afin de la faire entrer dans un couvent. « Vous avez la vocation, mademoiselle, et, *après votre mort*, vous serez une sainte. » Dumortier reçut de Mlle Scoll 50 c., pour *son salaire.*

2° La femme Berniès alla aussi consulter le père Martin « Une personne à chevelure noire vous fait tort; je vais vous en débarrasser, donnez-moi 4 francs pour dire une messe. »

Et Mme Berniès donna les 4 francs.

M. le Président au témoin. — Vous êtes allé trouver Dumortier uniquement pour savoir l'avenir.

Le témoin. — Je voulais aussi *savoir* mon passé

M. le Président. — Quel passé.

Le prévenu se levant vivement. — Il y a des choses trop délicates dans le passé d'une femme pour les divulguer en audience publique. Madame est venue me demander de guérir son enfant qui avait des convulsions. Je l'ai guéri. Votre enfant ne tombe plus, n'est-ce pas, madame ?

Le témoin. — Non.

Le Président. — Et il ne tombera plus jamais !

M. le Président. — Puisque vous connaissez l'avenir, dites-nous quelle est la peine que le tribunal va vous infliger ?

Le prévenu. — Je puis dire le passé, le présent, l'avenir et les choses que Dieu seul sait. Et je suis coupable pour ça ! Pourquoi le permet-on aux somnambules des champs de foire ? Ah ! voilà ! c'est parce qu'elle ont une musique et que moi je n'en avais pas ! En tous cas, je réclame l'indulgence du tribunal; (ici les yeux du prévenu s'animent et jettent des éclairs) 1870 et 1871 ont passé sur moi. J'ai étanché le sang des malheureux qu'une balle ennemie venait de frapper ; j'ai réchauffé de ma pauvre haleine ceux que la neige avait glacés.

Voilà nos antécédents ! voilà mes titres !

Le Tribunal condamne Charles Dumortier à trois mois d'emprisonnement.

***

Désiré Verbeck, de Roubaix, vit séparé de sa femme depuis quatre ans. La rencontrant, le 15 juin, dans l'estaminet Selosse, la colère s'empara de lui. Il saisit un pot d'étain et en porta un violent coup à sa moitié. Celle-ci s'affaissa aussitôt, et alors Verbeck s'acharna sur sa victime, lui porta force coups de pieds, dont un lui brisa une dent.

En attendant la promulgation de la loi sur le divorce, le tribunal envoie Verbeck passer quinze jours en prison, et lui inflige de plus une amende de 25 fr.

***

Le Tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes :

10 jours de prison contre Arthur Dauchy et 15 jours de la même peine contre René Garwieg, pour s'être, à Houplines, réciproquement donné des coups. — *3 mois de prison contre Marie Guisbert*, de Lille, pour vagabondage. — 6 mois contre Louis Tavernier, pour mendicité à Tourcoing. — 3 mois de prison contre Marie Derouin, pour vol au préjudice de M. Castelain-Cattieri, à Lille. — 8 jours de prison contre Louis Lefrançois, pour outrages aux agents. — Enfin le tribunal acquitte sans frais le sieur Ferdinand Legrain, inculpé d'escroquerie.

MAITRE CUBE.

NORD

POIX. — Nos lecteurs connaissent parfaitement ce qui s'est passé à Poix, lors des dernières élections municipales.

Nous avons rapporté tout au long le texte de l'arrêté du conseil de préfecture annulant ces élections par suite des faits de corruption et de pression électorale auxquels elles ont donné lieu.

Toutefois, il importe de faire ressortir un point qui demeure comme un véritable scandale aux yeux des honnêtes gens.

L'ancien maire de Poix, M. Williot, a reconnu avoir fait distribuer au moins trois cents chopes aux électeurs ; il a été convaincu, — c'est le conseil de préfecture qui le dit, — d'avoir abusé de l'inexpérience et de la jeunesse de l'aide receveuse des postes, pour se faire donner tout au moins des adresses de lettres ; il a pris part au vote du conseil municipal qui retirait à la receveuse une subvention annuelle de 200 francs parce que cette dame s'était permis de signaler à ses supérieurs, comme son devoir le lui commandait, la violation du secret des lettres, commise par Mlle Léa Pavot, à l'instigation du même M. Williot, etc.

Or, ce triste personnage, qui a ainsi vicié le suffrage universel, qui a poussé une jeune fille de seize ans, fille de l'un de ses cabaretiers, à compromettre son avenir pour lui être agréable, qui a frappé d'une réduction annuelle de 200 francs le traitement d'une dame remplissant loyalement et consciencieusement les devoirs de sa charge, ce tyranneau de village, publiquement stigmatisé par le conseil de préfecture, demeure provisoirement à la tête de la mairie de Poix.

Tandis que la malheureuse et imprudente jeune fille, que nous appellerions volontiers sa victime, a été révoquée de ses fonctions, traduite en police correctionnelle, condamnée à six jours de prison et à 25 fr. d'amende, ainsi qu'à l'interdiction pendant cinq ans de toute fonction publique, lui, M. Williot, l'homme mûr, le magistrat, l'inspirateur des actes répréhensibles de la jeune aide-receveuse, n'a été l'objet d'aucune mesure administrative; il remplit encore à l'heure qu'il est les fonctions de maire, et en cette qualité, il pourra présider aux prochaines opérations électorales.

Eh bien ! n'est-il pas à craindre que M. Willot, encouragé par l'impunité, ne déploie sur une plus grande échelle encore, aux élections prochaines, les singuliers talents dont la décision récente du conseil de préfecture le reconnaît doué.

On proclame bien haut que l'on veut la sincérité du suffrage universel et on le livre aux *mains d'un homme convaincu de l'avoir faussé.* Est-ce digne ? Est-ce honnête ? Est-ce loyal ?

En tout cas, c'est peu flatteur pour le conseil de préfecture, dont on semble dédaigner les décisions.

P...

Beaucamps. — Mardi dernier, a eu lieu, au pensionnat des frères Maristes, la réunion annuelle des anciens élèves.

Plusieurs centaines d'invités avaient répondu à l'appel du comité.

Après la messe de Requiem, chantée par M. le curé de Wavrin, pour les membres défunts, a eu lieu la réunion du comité qui a procédé au renouvellement de son bureau pour l'année scolaire 1884-85; un des premiers élus a été le frère Marie-Edouard, si aimé de tous, et à qui les anciens ont voulu donner un témoignage de reconnaissance, en lui demandant de bien vouloir, comme par le passé, se dévouer pour eux. Cette élection a été chaudement applaudie.

Puis, le banquet a eu lieu, où la cordialité et la plus franche gaîté n'ont cessé de régner. Au dessert, plusieurs toasts ont été portés par le Frère Edent, MM. le doyen d'Haubourdin, l'aumônier des Frères Maristes de Beaucamps, et Desrousseaux, le sympathique secrétaire-général du Comice agricole, qui a bu à la prospérité du pensionnat de Beaucamps, d'où sont sorties plusieurs générations d'hommes dévoués à l'Eglise et à la France. Dieu et la Patrie, voilà, Messieurs, le cri que nous devons pousser et soutenir partout. De chaleureux applaudissements ont couvert ces paroles si chrétiennes et si françaises.

A 5 heures, a eu lieu une charmante petite séance, dans laquelle se sont distingués MM Smis, d'Houdain; Vandalle ; Ph. Lefebvre et L. Desmarescaux.

Nos félicitations à ces jeunes acteurs, qui ont parfaitement rendu une petite comédie-vaudeville.

Cette charmante réunion s'est terminée par un joli feu d'artifice tiré dans l'immense jardin du pensionnat.

Tous ceux qui ont assisté conserveront longtemps le souvenir de cette fête si touchante, et où l'on rencontre les meilleurs sentiments de fraternité.

Santes. — Le frère du directeur de l'école communale de Santes se baignait jeudi soir, en compagnie de l'un de ses élèves, près du pont d'Houplin. La Deûle charriait de forts paquets d'herbes qui venaient du canal de Seclin.

Soudain le nageur s'embarrassa dans une de ces touffes; plus il se débattait plus les longs filaments resserraient leur étreinte et il finit par disparaître.

Son corps n'a été retrouvé que le lendemain, la tête était complètement enveloppée par les herbes qui étaient également entortillées autour des jambes et avaient ainsi paralysé ses mouvements.

Douai. — Les constatations médicales ont démontré que le cabaretier Taquet, trouvé à 400 mètres de son domicile à Roost-Warendin avait été étranglé avant d'être transporté à l'endroit où son cadavre a été découvert.

Immédiatement M. le juge d'instruction a lancé un double mandat d'amener, en vertu duquel la gendarmerie a procédé à l'arrestation de la femme de la victime et à celle d'un logeur qui demeure dans le cabaret des époux Taquet, et qui passait pour être l'amant de sa co-accusée.

L'émoi est très grand dans le pays.

Naves. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que M. Désiré Soyez, cultivateur à Naves, avait été atteint au front d'un coup de pied de cheval, tandis qu'il était dans son écurie.

Le malheureux a expiré samedi.

PAS-DE-CALAIS

Hulluch. — Voici quelques détails complémentaires sur le double assassinat qui nous était signalé hier, par une correspondance particulière :

Danguin, l'infortuné messager d'Annay à Béthune, n'a pas eu la tête coupée, mais brisée à l'aide d'un marteau à battre les faulx, qui a été retrouvé dans un champ de betteraves, près du lieu où le crime a été commis.

La dame Eugénie Duflos a été également frappée à la tête avec le même marteau. Si Danguin est mort, cette seconde victime vit encore; mais on n'a pu tirer d'elle une seule parole; elle est dans une prostration complète.

D'après les derniers renseignements, il n'y aurait qu'un assassin.

Une cabaretière d'Hulluch déclare qu'elle a vu passer la voiture du messager, et qu'un individu, dont elle n'a conservé qu'un vague souvenir, se trouvait assis entre les deux victimes.

On raconte qu'il y a quinze jours, à Vendin, un homme attablé dans l'estaminet de la « Crinière » a demandé à la cabaretière si le messager d'Annay était passé. Il y a longtemps, a répondu celle-ci. Alors ce sera pour une autre fois, ajouta l'homme en s'éloignant.

Après avoir commis son crime, l'assassin a fait faire demi-tour au cheval, qui a repris le chemin qu'il venait de parcourir. Il s'arrêta bientôt pour manger de l'herbe, et c'est près de Vermelles qu'un habitant d'Hulluch s'est trouvé en face de l'horrible spectacle que présentaient les deux victimes.

Elles ont été dévalisées, et la voiture fouillée. La dame Duflos a une oreille arrachée.

Le juge de paix, prévenu, se rendit immédiatement sur le lieu du crime, accompagné du docteur Boulinguez, de Lens, qui ne put que constater la mort de Danguin, mais qui donna des soins à la femme Eugénie Duflos

Celle-ci a été transportée à Béthune.

Toute la gendarmerie des environs est sur pied; les recherches sont actives. La population est consternée.

L'assassin serait un inconnu auquel Danguin avait permis de prendre place à côté de lui dans sa voiture.

Il s'est précipité d'abord sur le messager, auquel il a porté une dizaine de coups, tant à la tête que sur les autres parties du corps. Il a ensuite frappé Mlle Duflos qui s'était jetée à genoux en voyant l'assassin s'acharner sur Danguin, et qui murmurait une prière.

Quand le crime a été découvert, Danguin avait la tête penchée sur le devant de la voiture. Il était couché sur le côté gauche, dans une mare de sang. La femme était étendue sur l'arrière du véhicule. La malheureuse avait les traits horriblement contractés.

On a trouvé dans la voiture un morceau d'étoffe, teint de sang, deux morceaux de pain, Mlle Duflos avait déjeuné sur la route.

On a également trouvé dans un champ de betteraves, le marteau, l'arme meurtrière dont l'une des extrémités était remplie de sang. L'assassin avait parfaitement pu le dissimuler dans une de ses poches, car il avait eu soin d'en couper le manche.

Calais. — Le train venant de Bâle a été tamponné jeudi, par une machine, entre la gare de Calais et la gare maritime. Il y a eu quelques blessés : un employé de la poste a eu une côte enfoncée et un voyageur anglais a eu le nez meurtri.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 juillet. Albert Petit, rue de la Tuilerie 8. — Valentine Desnoulet, rue Milton, fort Saint-Joseph 35. — Valentine Riche, rue du Collège. 180. — Marie Dewyndt, rue de Lannoy, cour Boyaval 13. — Joseph Vermeulen, rue de Toulouse, cour Chérin-Carette, 9. — Marie Dolent, rue de Lille, cour Fidèle Bertrand, 3. — André Carissimo, rue de Nain, 19.

DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 5 juillet. — Julien Filière, 28 ans, tisserand et Adèle Desmettre, 27 ans, rattacheuse. — Pierre Ninoy, 46 ans, domestique et Marie Stévenart, 37 ans, servante. — Charles Delie, 26 ans, encolleur et Victoire Lefebvre, 26 ans, bobineuse. — Alphonse Bauwens, 31 ans, tisserand et Elizabeth Crokaerts, 19 ans, soigneuse.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 juillet. — Pierre Selle, 11 mois, rue de Condé, 16. — Eugène Gheysen, 60 ans, ménagère, rue Philippe-le-Bon, 51. — Mathilde Duhaut, 72 ans, ménagère, rue de la Tuilerie, 26. — Charles Vervaeke, 52 ans, trieur, à l'Hôtel-Dieu. — Blanche Mention, 2 ans, rue de la Chaussée, 19. — Hubertine Dhébecourt, 81 ans, sans profession, rue du Marquisat, 9.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 5 juillet. — Céline Taforeau, rue Beuque. — Hermance Blanquart, rue Delhaye. — Andréa Allart, à la Croix-Rouge. — Désiré Buisine, rue Pierre-de Roubaix. — Rachel Dutar, rue de la Latte. — Marie Houssez, au Grand-Plaisir. — Emile Brognier, rue Fin de la Guerre. — Zoé Dervaux, rue de la Latte.

MARIAGES du 5 juillet. — Charles Laire, 31 ans, employé de commerce et Justine Becquet, 26 ans, sans profession. — Alphonse Spenssewyn, 23 ans, rattacheur et Appoline Farvacque, 20 ans, soigneuse. — Henri Morant, 26 ans, cocher et Marie Roussel, 18 ans dévideuse.

DÉCÈS du 5 juillet. — François Coppens, 60 ans, cordonnier, rue Neuve de Roubaix. — Casimir Desurmont, 11 ans 3 mois, rue Verte. — Rose Dellin, 85 ans 10 mois, sans profession, au Clinquet.

Etat-civil de Wattrelos. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 29 juin au 6 juillet. — Justine Vanwynsberghe, à la Place. — Alois Vervacke, au Touquet. — Alice Delmotte, à la Marlière — Albert Echevin, à la Vieille-Place. — Félicie Selosse, au Touquet. — Coralie Hus, au Sapin-Vert. — Maria Stockman, au Beck. — Adéline D'Hondt, au Crétinier. — Germaine Reynaert, rue de l'Eglise. — Zoé Deschamps, au Crétinier. — Anatole Hellin, à Saint-Liévin. — Julia Lejeune, au Nouveau-Monde. — Jean-Baptiste Leman, à la Bailleria. — Henri Delcamp, à la Vieille-Place. — Clara Dooms, au Sartel. — Alphonse Deffrennes, à la Vieille-Place. — Arthur Nys, à la Vieille-Place.

Décès du 29 juin au 6 juillet. — Marie Vannotighem, 16 ans, 10 mois, tisserande, au Sartel. — Hector Samaille, 2 ans, au Petit-Tournay.

MARIAGES du 30 juin. — Jean-Baptiste Defrenne, 33 ans, tisserand et Victorine Nys, 31 ans, tisserande.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 6 juillet. — Entre Pierre Boudin, 50 ans, tisserand et Rosine Nys, 51 ans, journalière. — Jean-Baptiste Boitel, 54 ans, tisserand et Sylvie Lingre, 55 ans, tisserande. — Louis Lejeune, 30 ans, peigneur et Sophie Watteau, 27 ans, tisserande.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille SURDAY ROLLES-D'HÉBÉCOURT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Hubertine-Hermance-Henriette-Danielle D'HEBECOURT, veuve de Monsieur André-Désiré SURDAYROLLES, décédée subitement à Roubaix, le 5 juillet 1884, dans sa 83e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 8 juillet, à 10 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. La messe de convoi sera célébrée le lundi 7 courant, à 8 heures, les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures du soir. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Marquisat, 9.

Les amis et connaissances de la famille BEAUSIRE-DUHAUT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Melcthilde DUHAUT, décédée à Roubaix, le 4 juillet 1884, dans sa 72e année, administrée des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 7 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Tuilerie, 26.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 7 juillet 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Constant CHOMBART, époux de Dame Stéphanie DELVORDRE, décédé subitement à Roubaix à l'âge de 69 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 7 juillet 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Madeleine HOTTIER-Louise NISSE, décédée à Roubaix le 28 mai 1884, à l'âge de 17 ans, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré Maître-Autel de l'église de Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 9 juillet 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edmond JACQZ, époux de Dame Maria HENNEUSE, décédé à Roubaix, le 3 juin 1883, dans sa 30e année et 8 mois, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 7 juillet 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Fidéline-Joséphe NUYTS, épouse de Monsieur Henri BAYART, décédée à Mouveaux, le 10 juillet 1883, dans sa 5e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Saint Sépulcre, à Roubaix, le lundi 7 juillet 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Georges-François-Marcel Etienne BROYER, élève de l'Institut Industriel du Nord, décédé à Roubaix, le 2 juin 1884, dans sa 13e année. Vous êtes aussi priés d'assister à l'Obit Solennel Anniversaire qui sera célébré en la dite église et à la même heure, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis BROYER, décédé à Roubaix, le 19 mai 1883, dans sa 40e année, administrés des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS EXPRIMERIE ALFRED REBOUX — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

Bruges. — *Mort de M. Amand Neut.* On lit dans le *Bien public* de Gand :

« M. Amand Neut, directeur de la *Patrie* de Bruges, pieusement décédé, hier après-midi, en notre ville, à l'âge de près de 72 ans.

» Peu d'hommes ont, durant une longue carrière, réalisé plus complètement que lui cette parole des Livres saints : *vita hominis militia.* Sa vie a été, en effet, une lutte quotidiennement renouvelée contre les ennemis de l'Eglise et de la patrie, et il est mort, pour ainsi dire, les armes à la main, s'associant, de son lit funèbre, au dernier combat qui allait consacrer le triomphe de la cause catholique et nationale.

» Coïncidence remarquable ! C'est à la veille des événements de 1830, que M. Neut, jeune encore — il n'avait que dix-sept ans — fit ses premières armes dans le *Catholique des Pays-Bas.* En 1884, il a pu assister à une nouvelle défaite de l'organisme restauré et saluer, avant de mourir, l'aurore du soulagement universel.

» M. Amand Neut était commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

» Sous le dernier cabinet d'Anethan, il avait refusé par délicatesse la croix de l'Ordre de Léopold, dans laquelle on aurait pu voir la récompense d'un dévouement convaincu et désintéressé.

» Trois des fils de M. Neut sont entrés dans la Compagnie de Jésus.

» Depuis quatre ans, notre confrère représentait au Conseil provincial de la Flandre Orientale le canton d'Evergem. En 1882, il avait fêté son jubilé de journaliste. »

Bruxelles. — Le grand concours international de chant d'ensemble organisé à Bruxelles les 17 et 18 août prochain, par la Société Royale l'Orphéon, à l'occasion des fêtes nationales, s'annonce comme devant être très brillant.

Quarante-trois sociétés appartenant aux diverses nationalités Française, Hollandaise, Allemande et Belge se disputeront les nombreux prix attribués à ce concours.

Aujourd'hui, dimanche, 6 juillet courant, a eu lieu à l'Hôtel-de Ville de Bruxelles (salle gothique), à trois heures de l'après-midi, le tirage au sort des sociétés concurrentes pour fixer leur ordre d'exécution. Dans cette même séance, les chœurs imposés dans les différentes divisions ou sections de division ont été remis à ces sociétés.

Les chœurs imposés, dont plusieurs ont été dédiés par leurs auteurs à la *Société royale l'Orphéon*, sont, paraît-il, très bien écrits pour les voix. Ils sont l'œuvre de MM. Alfred Tilman, Léon Jouret, A. Wauters, Chiaromonte, Camille Devos et Flon.

FAITS DIVERS

Belle conduite d'un galérien. — Les galériens sortent parfois de prison, mais, ce qui est rare, c'est de voir un condamné aux travaux forcés à perpétuité relâché au bout d'un an. C'est cependant ce qui vient d'arriver à la prison cellulaire de Princetown, près de Plymouth. La semaine dernière, un galérien, nommé Stevens travaillait avec ses compagnons de chaîne sous la surveillance d'un nouveau gardien. Tout à coup un des condamnés se rua sur le gardien et l'assomma d'un coup de pierre. Ce que voyant, les autres prisonniers se jetèrent sur la victime pour l'achever. Stevens, sans songer au péril qui le menaçait, se jeta au devant des forcenés, un fusil à la main et tira sur eux plusieurs coups de feu. Ses compagnons reculèrent d'abord, mais lorsque Stevens eut épuisé ses munitions de poudre, ils revinrent à la charge en poussant des cris de rage. Le courageux Stevens tint bon et reçut ses adversaires à coup de crosse de fusil. La lutte était inégale et il aurait succombé sous les coups des forcenés, si les autres gardiens de la prison n'étaient pas accourus à son secours. Stevens, transporté à l'infirmerie, fut félicité par le directeur de la prison. Le condamné vient de recevoir la récompense de sa belle conduite. Sur l'ordre du ministère de l'intérieur, il a été mis en liberté et, lorsqu'il y a quelques jours, on lui apprit cette bonne nouvelle, Stevens faillit mourir de joie.

Une chasse au lion dans le Mecklembourg. — Une chasse de ce genre dans le Mecklembourg est un événement rare; il s'agit non pas d'un lion, mais d'une lionne bien portante qui s'échappait ces jours derniers d'une des voitures de la ménagerie Weinbauer, qui se rendait à Stralsund. La lionne, après avoir hésité un instant, s'élança dans la campagne, elle entra dans un champ où elle mit en fuite une troupe de Mecklembourgeoises. Elle se mit à jouer avec des sacs déposés sur le sol; elle se roulait avec délices sur la terre ferme, puis, avisant une troupe de chevaux, elle se jeta sur un poulain qu'elle emporta dans un champ de blé. Les plus braves chasseurs de la contrée accoururent armés de leurs fusils; malheureusement leurs armes n'étaient chargées qu'avec du petit plomb. La lionne fut blessée; elle s'enfuit en rugissant dans les bois. Tout le pays était affolé; le bétail était rentré à la hâte; les travailleurs abandonnaient les champs; on enfermait les enfants, les routes étaient désertes. Le commandant militaire de Rostock avait été averti par télégraphe. Il envoya une compagnie d'infanterie. Les chasseurs et anciens soldats formèrent une armée de traqueurs; la forêt où s'était réfugiée la lionne fut cernée. Le carnassier, se sentant chassé, rugissait en fuyant dans l'épais des fourrés; le cercle se rétrécit de plus en plus et d'un coup de fusil bien visé la lionne fut abattue. Elle portait deux petits qui auraient vu le jours quelques semaines plus tard.

Mangeurs de serpents. — Un véritable petit drame s'est passé il y a deux jours à la fête de Neuilly, et a causé une grosse émotion parmi les forains installés sur l'avenue. On parlait d'empoisonnement, et les racontars grossissant à mesure qu'elle circulait, des bruits de crimes n'